
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #954-26
relatif au traitement des élus municipaux**

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	3 août 2026
Dépôt	3 août 2026
Avis public	12 août 2026
Adoption	8 septembre 2026
Entrée en vigueur	9 septembre 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026.



Carl De Montigny
Directeur général et greffier-trésorier adjoint